

Informations aux nouveaux adhérents.

Bienvenue :

Merci d'avoir choisi « Les Archers du Gavot » pour votre vie associative. Créé en avril 2002, notre club a bien grandi. Cela est dû au dévouement et aux activités bénévoles de nos membres, et nous espérons que vous aussi vous contribuerez au fonctionnement et à l'essor de notre association rurale, car nous ne sommes pas une société prestataire de services. Chez nous TOUT fonctionne bénévolement grâce à nous seulement !

Nous avons écrit ce document pour accélérer votre familiarisation à notre association.
Soyez les bienvenus !

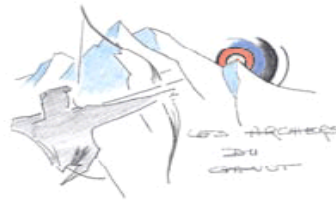
Notre site Internet :

Consultez notre site Internet pour mieux connaître votre nouveau club : <http://www.archersdugavot.org>
Vos suggestions pour sa mise à jour seront bienvenues, et même votre aide, en nous soumettant des photos, articles...

Notre Logo et notre maillot de club:

Il est le fruit d'un concours- Il est l'œuvre de la présidente fondatrice du club : Pascale COLMAIRE.

Nous vous suggérons d'acquérir le maillot de notre club. Il est blanc avec de manches rouges (de différentes longueurs), notre logo est dans le dos.



Le tir à l'arc une merveilleuse discipline :

Vous avez choisi une discipline riche d'histoire, de légendes, de rêves, d'exploits, du culture dont la pratique a traversé les siècles sous différentes formes : chasse, guerre, développement de l'être, loisir, sport... Si vous la pratiquez régulièrement avec application, respect et discipline, elle vous apportera quelque chose, mais un minimum de 5 ans (variable selon les uns et les autres) sera nécessaire pour votre formation d'archer. Moins que cela, vous pourrez dire que vous avez fait du tir à l'arc, mais ce survole de notre discipline ne vous permettra pas d'en comprendre l'essence ; alors patience, application et persévérance !

Vos dirigeants :

Dirigeants et cadres (entraîneurs) sont toutes des personnes bénévoles. L'organigramme du club est sur notre site Internet : <http://www.archersdugavot.org> Nous pouvons vous en remettre une copie sur demande.

Si vous pensez pouvoir aider à la gestion ou au fonctionnement du club, veuillez le faire savoir à l'un des dirigeants actuels.

Notre règlement intérieur :

En adhérent aux Archers du Gavot, vous vous engagez à respecter les règles de ce club, des installations dans lesquelles nous évoluons et des organismes auxquels nous sommes affiliés (Fédération Française de Tir à l'Arc). Vous pouvez consulter notre règlement intérieur depuis notre site Internet : <http://www.archersdugavot.org>

Nous pouvons vous en remettre une copie sur demande.

Nos séances :

Un document vous explique leur programmation et déroulement. Demandez-le si vous ne l'avez pas encore.

Attitude :

Le respect des lieux, du matériel, des autres archers et de l'encadrement ainsi que la politesse, la courtoisie, la quiétude et la bonne humeur sont appréciés.

Notre règlement intérieur détaille ce qui est à faire et à éviter de faire.

Notre club n'est pas une garderie ! Seules les personnes motivées sont bienvenues. Nos bénévoles ne sont pas là pour assurer une discipline. Cette dernière est du ressort de tous les membres quel que soit leur âge. Ceux qui sont incapables de contribuer à cela s'exposent aux sanctions prévues dans notre règlement intérieur, elles vont jusqu'à l'expulsion (sans remboursement de cotisation).

Sécurité :

De simples et logiques mesures doivent impérativement être respectées. Elles sont décrites dans le document sur la sécurité qui vous sera (ou a été) remis. Réclamez votre copie si vous ne l'avez pas eue, ou consultez-la depuis notre site Internet : ou obtenez-la à partir de notre site Internet : <http://www.archersdugavot.org> Les sanctions aux membres enfreignant ces règles vont de l'avertissement à l'exclusion définitive.

Prêt et acquisition du matériel de tir:

Un équipement vous sera prêté sous caution jusqu'à la fin de l'année 2006 seulement. Donc si vous ne saviez pas quoi vous faire offrir pour Noël, vous avez désormais une excellente idée !

Attention : Nombre de débutants ont déjà connu de sérieux déboires en se faisant vendre du matériel inadapté - N'achetez pas de matériel sans nous consulter au préalable!

Selon notre stock de matériel disponible, nous pourrions louer du matériel de tir aux nouveaux membres qui ne peuvent pas en acquérir. Se renseigner auprès des responsables du club ; cette solution n'est toutefois à utiliser qu'en dernier recours car nous ne disposons que de matériel convenant à la découverte du tir à l'arc.

Soin du matériel de tir prêté :

Si le matériel qui vous est prêté ou loué appartient au club, veuillez en prendre soin comme si c'était le vôtre, ou même mieux... Mettez votre arc sous tension selon les recommandations de l'encadrement. Ne le laissez pas exposé à des températures extrêmes. Ne laissez pas votre arc dans une voiture en plein soleil. Si il est humide, séchez-le avant de le remettre. Attention au vol !

Nous projetons de vous montrer aux membres comment entretenir et réparer le matériel de tir.

Compétitions :

Deux calendriers circulent, ils seront bientôt sur notre site Internet : <http://www.archersdugavot.org>

- L'un pour nos jeunes qui n'ont pas encore la Flèche Rouge ;
- L'autre pour tous les autres membres qu'ils soient jeunes ou adultes.

Une copie vous sera remise sur demande.

Pour participer aux concours, il suffit de s'inscrire (voir procédure en bas de chaque calendrier), d'emporter son matériel de tir dont au moins 5 flèches en état avec votre nom dessus (nom du club pour les flèches du club). Des chaussures de sport propres sont obligatoires pour le tir en salle. Le maillot de club et le pantalon blanc sont souvent exigés. Pour l'extérieur, il faut s'habiller en fonction de la météo et se chauffer en fonction du terrain (et de la météo).

Vous aurez à régler des frais d'inscription individuelle auprès de l'organisateur. Le club règle les inscriptions d'équipe. Vous devrez présenter votre licence au greffe.

Déplacements :

Nous organisons un covoiturage pour nous rendre aux compétitions, stages. Vous (ou vos parents pour les jeunes) serez certainement sollicités. Nous dédommageons les utilisateurs de véhicule de 0,10 Euros du km ; un formulaire est à demander à notre trésorier.

Travaux collectifs:

Quelques séances de travaux collectifs seront programmées, par exemple pour restaurer les cibles fixes sur le terrain de football de Bernex, ou pour améliorer notre parcours de tir en campagne sur le bois de l'envers à Bernex,...

Votre participation y sera fort appréciée.

Tenue de stands:

Afin de nous faire mieux connaître, amis aussi pour améliorer notre trésorerie, nous tenons quelques stands lors de fêtes locales, ou pour aider des œuvres humanitaires, là encore votre participation y sera fort appréciée.

Levée de fonds :

Votre contribution sera certainement aussi sollicitée à cet effet. Par exemple, vente de « grilles » à Pâques.

Activités sociales et conviviales :

Elles varient en fonctions des années, parmi les opportunités les plus récurrentes citons :

* Tir des rois

Date : *premier mercredi de l'année*

Un tir distractif et des galettes sont à l'ordre du jour.

* Saint Sébastien

Date : *20 janvier ou date proche*

St Sébastien est le patron des Archers, dont la fête est le 20 janvier. Nous organisons un repas.

* Tir à l'oiseau

Date : *fin mai ou début juin*

C'est la désignation de notre « Roy » ou Reine ainsi que notre roitelet, à travers un tir d'abat oiseau (pas un vrai). Il est suivi d'un pique-nique.

Tirs amicaux :

En plus de ceux ci-dessus (associés à un repas), nous organisons quelques tirs internes au club, ceux-ci varient d'une année à l'autre. Voici quelques exemples :

* Tir de Noël

Date : *dernier mercredi avant Noël*

Nous tirons sur des boules de Noël. Il vous sera demandé d'en apporter au moins une.

* Tir aux bougies

Date : *fin juin*

Dès la nuit tombée, nous tentons d'éteindre des bougies avec nos flèches.

* Tir au drapeau

Date : *dernier dimanche d'août*

Avec les Archers de Ripaille à Thonon.

Il y a un projet de quelques concours internes ; à suivre...

Réunion et Assemblée Générale :

Les réunions du Comité Directeur vous sont généralement ouvertes.

Notre Assemblée Générale se tient fin août ou début septembre.

En résumé :

Nous sommes un club rural entreprenant. Nos moyens sont limités et nos cotisations parmi les plus basses de France. C'est pourquoi votre contribution sera demandée de temps à autres.

Nous pratiquons dans un esprit essentiellement récréatif et convivial. Le chaleureux climat de fraternité qui y règne est du au comportement de chacun et de la prévenance montrée aux autres.

Nous tenons à garder cet esprit, et comptons donc sur vous – *et/ou vos enfants* - pour enrichir notre communauté qui vous accueille avec grand plaisir.

Le Comité Directeur des Archers du Gavot vous souhaite une bonne intégration à notre club et d'apprécier pleinement notre merveilleuse discipline !